

Baccalauréat universitaire (*bachelor*) en sciences de la Terre et de l'environnement

CONDITIONS GÉNÉRALES

Art. A 10 – Baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement

1. La Faculté décerne un baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement, premier cursus de la formation de base.
2. L'obtention du baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement permet l'accès au deuxième cursus de la formation de base : les études de maîtrise universitaire en géologie, les études de maîtrise universitaire bi-disciplinaire, ainsi que les études de maîtrise universitaire en sciences de l'environnement.

ADMISSION

Art. A 10 bis

1. L'admission aux études de baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement est régie par l'Art. 2 du Règlement général de la Faculté.
2. Les admissions conditionnelles sont régies par l'Art. 3 du Règlement général de la Faculté.
3. Les étudiants qui ont quitté les études de baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement sans en avoir été éliminés peuvent être réadmis sous certaines conditions déterminées également dans l'Art. 3 du Règlement général de la Faculté.
4. Des équivalences peuvent être accordées par le Doyen selon l'Art. 4 du Règlement général de la Faculté.

DURÉE ET PROGRAMME D'ÉTUDES

Art. A 10 ter – Durée des études, congés et crédits ECTS

1. La durée réglementaire et le nombre de crédits obtenus pour le baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement sont précisés dans l'Art. 5 du Règlement général de la Faculté, soit une durée réglementaire de six semestres et l'obtention de 180 crédits ECTS.
2. La durée maximale pour l'obtention du baccalauréat universitaire en sciences de la Terre et de l'environnement est précisée dans l'Art. 18 du Règlement général de la Faculté.
3. Les congés sont régis par l'Art. 6 du Règlement général de la Faculté.

Art. A 10 quater – Examens de l'année propédeutique

L'examen propédeutique porte sur les branches suivantes :

Série 1A (cours et travaux pratiques)

- a) Cartographie
- b) Cristallographie
- c) Eléments de paléontologie
- d) Géologie générale I
- e) Géologie générale II
- f) Module « branches hors sciences de la Terre et de l'environnement »
 - i) Eléments de biologie
 - ii) Chimie générale et analytique
 - iii) Mathématiques générales
 - iv) Physique générale
- g) Paléobiologie et Paléontologie

Série 1B (travaux de terrain)

- h) Géologie régionale I
- i) Paléobiologie et Paléontologie

Art. A 10 quinquies – Examens de deuxième année

Les examens de deuxième année portent sur les branches suivantes :

Série 2A (cours et travaux pratiques)

- a) Géochimie
- b) Géochimie isotopique I
- c) Géologie régionale
- d) Géologie structurale
- e) Géomatique
- f) Géomorphologie
- g) Informatique
- h) Limnogéologie
- i) Méthodes stratigraphiques
- j) Micropaléontologie I
- k) Minéralogie optique
- l) Pétrologie I
- m) Pétrologie II
- n) Principes de physique du Globe
- o) Principes de sédimentologie
- p) Sédimentologie des carbonates I

Série 2B (travaux de terrain)

- q) Cartographie géologique
- r) Géologie régionale II
- s) Géologie structurale (cartographie)
- t) Géomorphologie
- u) Géotransverse I
- v) Volcanologie (cartographie).

Art. A 10 sexies – Examens de troisième année, option sciences de la Terre

Les examens de troisième année, option sciences de la Terre, portent sur les branches suivantes :

Série 3A (cours et travaux pratiques)

- a) Bassins sédimentaires
- b) Changements globaux

- c) Géochimie isotopique II
- d) Géologie de l'environnement
- e) Géophysique
- f) Gîtes métallifères
- g) Méthodes analytiques
- h) Micropaléontologie II
- i) Paléoclimatologie du Quaternaire
- j) Pétrographie et rayons X
- k) Pétrologie des roches magmatiques
- l) Processus métamorphiques
- m) Risques géologiques
- n) Sédimentologie des carbonates II
- o) Tectonique
- p) Volcanologie physique

Série 3B (travaux de terrain)

- q) Géophysique
- r) Géotrasverse II
- s) Hydrogéologie
- t) Levers stratigraphique et sédimentologique
- u) Métamorphisme (cartographie)
- v) Pétrologie et gîtes métallifères (cartographie)

Art. A 10 septies – Examens de troisième année, option sciences de l'environnement

Les examens de troisième année, option sciences de l'environnement, portent sur les branches suivantes :

Série 3A (cours et travaux pratiques)

- a) Bassins sédimentaires
- b) Changements globaux
- c) Chimie et biochimie de l'environnement I et II
- d) Ecologie
- e) Ecotoxicologie
- f) Géologie de l'environnement
- g) Géochimie isotopique II
- h) Géophysique
- i) Gîtes métallifères
- j) Introduction aux sciences de l'atmosphère
- k) Méthodes analytiques
- l) Microbiologie environnementale
- m) Paléoclimatologie du Quaternaire
- n) Risques géologiques
- o) Travaux dirigés

Série 3B (travaux de terrain)

- p) Géobotanique
- q) Pédologie
- r) Hydrogéologie - cours/terrain
- s) Hydrogéologie - excursion
- t) Stage de terrain. Étude de cas

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Art. A 10 octies – Réussite et admission dans l'année supérieure

1. La réussite de l'examen propédeutique donne droit à 60 crédits ECTS selon les modalités de l'Art. 9, al. 2 du Règlement général de la Faculté. Les crédits ECTS attachés à chaque enseignement sont spécifiés dans le plan d'études.
2. L'étudiant doit avoir réussi l'année propédeutique pour pouvoir poursuivre ses études au troisième semestre. Le Président de Section peut autoriser un étudiant qui n'aurait pas obtenu tous les certificats de la Série 1B à entrer en 2^{ème} année.
3. La réussite des examens de la deuxième et troisième années donne droit à 60 crédits ECTS par année, selon les modalités de l'Art. 9, al. 2 du Règlement général de la Faculté. Les crédits ECTS attachés à chaque enseignement sont spécifiés dans le plan d'études.
4. L'étudiant n'ayant pas réussi tous les examens de deuxième année (Série 2A) ne peut s'inscrire aux examens de troisième année. Le Président de Section peut autoriser un étudiant qui n'aurait pas obtenu tous les certificats de travaux de terrain de 2^{ème} année (Série 2B) à participer aux travaux de terrain de 3^{ème} année (Série 3B).

Art. A 10 nonies – Appréciation des examens

1. Un cours fait l'objet d'une épreuve orale ou écrite. La forme de l'examen est précisée par l'enseignant au début du cours. Un contrôle continu peut être prévu par le responsable d'une unité d'enseignement. Dans ce cas, le contrôle continu sera annoncé aux étudiants au début de l'enseignement. Pour les travaux pratiques et les travaux de terrain, un certificat est attribué.
2. Les jurys d'examens sont composés, au moins, d'un membre du corps professoral ou d'un MER et d'un co-examineur (qui doit être un universitaire diplômé).
3. L'examen propédeutique est réussi lorsque :
 - la moyenne des enseignements du module « branches hors sciences de la Terre et de l'environnement » est égale ou supérieure à 4
 - la note de chacune des autres branches de la série 1A est égale ou supérieure à 4
 - les certificats sanctionnant la réussite des travaux pratiques et des travaux de terrain (série 1B) ont été obtenus.
4. Les examens de deuxième année et de troisième année sont réussis lorsque :
 - pour les séries 2A et 3A, les trois conditions suivantes sont remplies :
 - la moyenne pour l'ensemble des branches est égale ou supérieure à 4
 - aucune note n'est inférieure à 3
 - pas plus de deux notes ne sont inférieures à 4
 - les certificats sanctionnant la réussite des travaux pratiques et des travaux de terrain (séries 2B et 3B) ont été obtenus.

Art. A 10 dieces – Fraude et plagiat

1. Toute fraude, plagiat, tentative de fraude ou de plagiat est enregistrée comme tel dans le relevé des notes et correspond à un échec à l'évaluation concernée.

2. En outre, le Collège des professeurs de la section peut annuler tous les examens subis par l'étudiant lors de la session; l'annulation de la session entraîne l'échec de l'étudiant à cette session.
3. Le Collège des professeurs de la section peut également considérer l'échec à l'évaluation concernée comme définitif.
4. Le Collège des professeurs de la section peut décider de dénoncer la fraude, le plagiat, la tentative de fraude ou de plagiat au Conseil de discipline de l'Université.

DISPOSITIONS FINALES

Art. A 10 undecies – Procédures en cas d'échec

Est éliminé du titre l'étudiant qui se trouve dans une des situations précisées dans l'Art. 19 du Règlement général de la Faculté.

Art. A 10 duodecies – Voies de recours

Toute décision rendue en application du présent règlement peut faire l'objet d'une opposition, dans les 30 jours suivant sa notification, auprès de l'instance qui l'a rendue. Le Règlement relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève du 16 mars 2009 (RIO-UNIGE) s'applique.

Art. A 10 tredecies – Entrée en vigueur

1. Le présent règlement entre en vigueur le 19 septembre 2011. Il abroge celui du 1^{er} septembre 2009. Il s'applique à tous les nouveaux étudiants qui commencent leurs études de baccalauréat universitaire au moment de son entrée en vigueur.
2. Les étudiants qui répètent l'année propédeutique à la rentrée de septembre 2011 sont soumis au nouveau règlement.
3. Les étudiants en cours d'études au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement d'études restent soumis à l'ancien règlement d'études qui régit leur cursus d'études.

PLAN D'ETUDES

Première année	Cours/		Crédits ECTS
	Cours (Total heures)	TP exercices	
<i>Série 1A</i>			
Annuel :			
Eléments de biologie - cours	56		5.0
Chimie générale et analytique - cours	98		6.5
Chimie générale et analytique - TP		36	2.5
Mathématiques générales - cours (A)	28		2.5
Mathématiques générales - exercices (A)		28	2.0
Mathématiques générales- cours (P)	28		2.5
Mathématiques générales - TP (P)		28	2.0
Physique générale - cours	112		8.0
Physique générale - TP		112	4.0
Paléobiologie et Paléontologie - cours	56		5.0
Paléobiologie et Paléontologie - TP		56	2.0
Total	378	260	-
Semestre d'automne :			
Cristallographie - cours et exercices		28	1.5
Géologie générale I - cours	56		5.0
Géologie générale I - TP		42	1.5
Semestre de printemps :			
Cartographie - TP		42	1.5
Eléments de Paléontologie - cours	28		2.5
Géologie générale II - cours	28		2.5
Géologie générale II - TP		42	1.5
Total	112	126	28
<i>Série 1B</i>			
Travaux de terrain :			
Géologie régionale I		6	1.5
Paléobiologie et Paléontologie		2	0.5
Total		8	2.0

Deuxième année	Cours	TP	Cours/ exercices	Crédits ECTS
	(Total heures)			
<i>Série 2A</i>				
Semestre d'automne :				
Géochimie - cours	22			2.5
Géochimie - TP		22		1.0
Géologie structurale - cours	33			3.5
Géologie structurale - TP		33		2.0
Géomatique - cours et exercices			33	3.5
Micropaléontologie I - cours	22			2.5
Micropaléontologie I - TP		22		1.0
Minéralogie optique - cours	22			2.5
Minéralogie optique - TP		33		1.5
Pétrologie I - cours et exercices			33	3.5
Principes de sédimentologie	33			3.0
Total	132	110	66	26.5
Semestre de printemps :				
Géochimie isotopique I - cours et exercices			20	1.5
Géologie régionale	30			3.0
Géomorphologie - cours et exercices			40	3.5
Informatique - cours et exercices			30	2.0
Limnogéologie - cours et exercices			40	3.0
Méthodes stratigraphiques	30			3.0
Pétrologie II cours et exercices			30	3.0
Principes physique du Globe - cours et exercices			30	2.0
Sédimentologie des carbonates I cours et exercices			30	2.5
Total	60	-	220	23.5
<i>Série 2B</i>				
Travaux de terrain :				
Cartographie géologique			5	1.5
Géologie régionale II (cours et terrain)			5	2.0
Géologie structurale (cartographie)			10	2.5
Géomorphologie			3	1.0
Géotraverse I			5	1.5
Volcanologie (cartographie)			5	1.5
Total			33	10.0

Troisième année – option Terre	Cours/		Crédits ECTS
	Cours (Total heures)	TP exercices	
<i>Série 3A</i>			
Semestre d'automne :			
Bassins sédimentaires - cours et exercices		33	3.0
Changements globaux	22		2.5
Géophysique - cours et exercices		66	5.0
Gîtes métallifères - cours	22		2.5
Gîtes métallifères - TP		22	1.0
Méthodes analytiques - cours et exercices		44	4.0
Pétrologie des roches magmatiques - cours	22		2.5
Pétrologie des roches magmatiques - TP		33	1.5
Processus métamorphiques - cours	11		1.0
Processus métamorphiques - TP		22	1.0
Total	77	77	143

Semestre de printemps :

Géochimie isotopique II - cours et exercices		30	2.5
Géologie de l'environnement	30		3.0
Micropaléontologie II - cours	20		2.0
Micropaléontologie II - TP		30	1.0
Paléoclimatologie du Quaternaire	10		1.0
Pétrographie et rayons X - cours et exercices		40	3.0
Risques géologiques	30		3.0
Sédimentologie des carbonates II - TP		30	1.5
Tectonique	30		3.0
Volcanologie physique - cours et exercices		20	1.5
Total	120	60	90

	Jours	Crédits ECTS
<i>Série 3B</i>		
Travaux de terrain :		
Géophysique	5	2.0
Géotransverse II	5	1.5
Hydrogéologie - cours et terrain	4	2.5
Levers stratigraphique et sédimentologique	10	3.5
Métamorphisme (cartographie)	5	1.5
Pétrologie et gîtes métallifères (cartographie)	9	3.5
Total	38	14.5

Troisième année – option Environnement	Cours (Total heures)	Cours/ TP exercices		Crédits ECTS
<i>Série 3A</i>				
Semestre d'automne :				
Bassins sédimentaires - cours et exercices			33	3.0
Changements globaux	22			2.5
Chimie et biochimie de l'environnement I	22			2.5
Ecologie - cours	28			3.0
Géophysique - cours et exercices			66	5.0
Gîtes métallifères - cours	22			2.5
Gîtes métallifères - TP		22		1.0
Introduction aux sciences de l'atmosphère	28			2.0
Méthodes analytiques - cours et exercices			44	4.0
Travaux dirigés			30	2.0
Total	122	22	173	27.5

Semestre de printemps :

Chimie et biochimie de l'environnement II			36	3.0
Ecologie - cours	28			3.0
Ecologie - TP		36		4.0
Ecotoxicologie	12			1.0
Géochimie isotopique II - cours et exercices			30	2.5
Géologie de l'environnement	30			3.0
Microbiologie environnementale	36			3.0
Paléoclimatologie du Quaternaire	10			1.0
Risques géologiques	30			3.0
Total	146	36	66	23.5

		Jours	Crédits ECTS
<i>Série 3B</i>			
Travaux de terrain :			
Géobotanique		5	1.5
Hydrogéologie - cours et terrain		4	2.5
Hydrogéologie - excursion		2	1.0
Pédologie		4	1.5
Stage de terrain. Etude de cas		10	2.5
Total		25	9.0